

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 8 juillet 2024

N° CM08072024-05
NB/CPG

L'an deux mille vingt-quatre, le huit du mois de juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 2 juillet 2024

Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents : Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme MB VINCENT, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPALULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme E. LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme M. RANGEARD, M M. PRAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

Mme N. FIORI	Procuration à	Mme MN FRADIN
Mme L. VILLATEAU	"	M P. BOUSSEAU
M D. HERAUD	"	M A. GUILLOTEAU
M K. SERIN	"	M D. DOLÉ

Secrétaire : Mme I. BROSSET

OBJET : ACQUISITIONS DE TERRAINS RUE CHARLES LARGETEAU

VU l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur les opérations immobilières effectuées par la Commune ;

CONSIDERANT que la Commune souhaite faire l'acquisition d'un ensemble immobilier comprenant plusieurs parcelles appartenant aux Consorts , situés rue Charles Largeteau, tels que référencées ci-après :

Parcelle	Adresse	Superficie m ²	Prix €/m ²	Total €
	Champ de la Vigne	344	15,00	5 160,00
	Champ de la Vigne	880	15,00	13 200,00
	Champ de la Vigne	1 132	15,00	16 980,00
	Champ de la Vigne	1 021	15,00	15 315,00
	Rue Charles Largeteau	208	15,00	3 120,00
		3 585		53 775,00

CONSIDERANT qu'à l'issue des négociations, un accord a pu être trouvé pour une acquisition à 15,00 € le m², soit un montant total de 53 775,00 € ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DECIDE d'acquérir les terrains appartenant aux Consorts situés rue Charles Largeteau, représentant une superficie de 3 585 m², pour un montant total de 53 775,00 €, selon le détail ci-avant précisé ;

AUTORISE Mme le Maire à signer les actes correspondants dont les frais seront à la charge de la Commune.

*Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

Isabelle BROSSET
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par :
Michelle Devanne
Date de signature : 10/07/2024
Qualité : Maire de Pouzauges